

**REGLEMENT DU CONCOURS**  
**« Parcours Entreprendre R2E – Hachette, pour les élèves de Seconde »**  
**Édition 2020 -2021**

**ARTICLE I : Sociétés organisatrices**

---

Les entités :

- La société HACHETTE LIVRE - Département Hachette Éducation - société anonyme au capital de 6.260.976 euros, dont le siège social est sis 58 rue Jean Bleuzen – C70007 92178 Vanves cedex -, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 602 060 147 (ci-après désignée « Hachette »),
- L'Association Rencontres Entreprises Enseignants (ci-après désignée « R2E »), association de loi 1901, dont le siège social est situé au 6 voie des prés neufs 91310 Longpont sur Orge représentée par Éric Carrey, en sa qualité de Trésorier désignée ci-après par le terme « R2E »

ci-après désignées ensemble ou séparément la/les « Société(s) Organisatrice(s) », organisent le présent concours « Parcours Entreprendre » pour les élèves de seconde générale et technologique ayant choisi l'option Management et gestion. Il débutera le 01/09/2020 jour de l'ouverture des inscriptions et se terminera le 31/06/2021.

**ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement**

---

En participant au concours, chaque participant est réputé avoir pris connaissance du présent Règlement et en accepter pleinement et irrévocablement l'ensemble des dispositions.

Chaque participant déclare être informé qu'un quelconque non-respect du présent Règlement entrainera son exclusion définitive du concours et le privera le cas échéant de toute dotation à laquelle il aurait pu prétendre, sans préjudice des dommages et intérêts que les Sociétés Organisatrices pourront exiger par ailleurs.

Les Sociétés Organisatrices invitent les participants qui n'acceptent pas les termes du présent Règlement à ne pas participer au concours.

Le présent règlement sera disponible sur le site [www.rencontres2e.com](http://www.rencontres2e.com) via l'URL <https://www.rencontres2e.com/concours-parcours-entreprendre/> à compter du 01/09/2020 au 31/06/2021 inclus.

**Article III : Conditions de participation**

---

Le concours est ouvert aux enseignants et à leurs élèves scolarisés dans les établissements établis en France. Pour participer au concours Parcours Entreprendre les élèves doivent avoir choisi la matière optionnelle « Management et gestion » de seconde générale et technologique, et fait l'achat du manuel scolaire intitulé Management et Gestion publié aux Éditions Hachette Éducation, ci-après désigné l'« Ouvrage ».

Chaque équipe devra être accompagnée par un professeur référent (pouvant être le même pour un établissement).

Toute participation au concours d'une personne mineure ne peut se faire qu'avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

La participation au concours est strictement nominative, par conséquent :

- Les participants, ou leurs représentants légaux le cas échéant, s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande des Sociétés Organisatrices.
- Toute participation dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas prise en compte.
- Tout usage de procédés permettant de participer au jeu concours de façon mécanique est prohibé.

Le jeu concours durera du 01/09/2020 au 31/06/2021 inclus. Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques feront foi.

Les participants peuvent accéder au jeu concours 24h/24h sur le site internet [www.rencontres2e.com](http://www.rencontres2e.com) via l'URL <https://www.rencontres2e.com/concours-parcours-entreprendre-2/> et selon les réserves décrites à l'Article VII ci-après.

Toute participation non conforme au présent Règlement ne sera pas prise en compte.

#### **Article IV : Modalités du concours et de désignation des gagnants**

---

##### **1- Présentation du concours**

Le programme de la matière optionnelle « Management et gestion » de seconde générale et technologique se prête à la mise en place d'un parcours entreprendre à travers la proposition de missions « fil rouge » dans chaque chapitre de l'Ouvrage.

Le concours est organisé autour de la réalisation de 5 missions fil rouge détaillées dans l'Ouvrage par des petits groupes de 5 élèves maximum dans la limite de 8 groupes par classe. Ils seront accompagnés par leur professeur et pourront participer au concours en réalisant les missions fil rouge 1, 2, 4, 5 et 7 (à minima).

Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir traité en cours l'ensemble des chapitres de l'Ouvrage pour participer au concours.

##### **1.1 Quelles missions fil rouge sont nécessaires à la réalisation du concours ?**

Ce sont les missions fil rouge 1, 2, 4, 5 et 7. Elles sont détaillées au sein de l'Ouvrage ainsi qu'en annexe 1 du présent règlement.

##### **1.2 Le dépôt des dossiers**

Le concours consistera en une inscription, une fiche projet et un dossier final comprenant un dossier de création d'une entreprise ou association fictive, rédigé par un groupe d'élèves accompagné d'un pitch vidéo.

Un calendrier a été fixé sur 3 étapes :

- Etape 1 : du 01/09/2020 au 06/11/2020, inscription en ligne sur le site R2E (<https://www.rencontres2e.com/concours-parcours-entreprendre/>).
- Etape 2 : jusqu'au 18/12/2020, dépôt d'une fiche projet présente dans le kit du concours et téléchargeable sur site R2E (<https://www.rencontres2e.com/concours-parcoursentreprendre/> )
- Etape 3 : du 01/04/2021 au 23/04/2021, dépôt du dossier final réalisé par les groupes d'élèves sur le site R2E (<https://www.rencontres2e.com/concours-parcours-entreprendre/> ) dans l'espace sécurisé dédié au jeu concours.

### **1.3 Critères pédagogiques de sélection**

Une grille d'évaluation sera disponible sur le site R2E ou sur simple demande adressée par courriel à [concourspe@rencontres2e.com](mailto:concourspe@rencontres2e.com)

### **1.4 Composition du jury**

Le jury sera composé d'enseignants, des auteurs de l'ouvrage et de membres des sociétés organisatrices du concours et de leurs partenaires éventuels.

## **2- Modalités pratiques**

L'inscription au concours se fait sur le site de l'association R2E, en suivant le lien ci-après : <https://www.rencontres2e.com/inscription-au-formulaire/>

### **Article V : Dotation**

---

L'équipe gagnante fera gagner sa classe

**1<sup>er</sup> PRIX** : Pour la classe : une visite en entreprise et des lots d'une valeur totale de 1000 euros

**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> PRIX** : Pour la classe : une visite en entreprise et des lots surprises.

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

### **Article VI : Information des gagnants**

---

L'annonce des gagnants sera effectuée par publication sur les sites R2E (<https://www.rencontres2e.com/concours-parcours-entreprendre/> ) et Hachette Éducation (<https://lycee.hachette-education.com/ensituation/option2de/> ), ainsi que sur les réseaux sociaux tels que notamment Facebook, Twitter, etc., et interviendra au plus tard le 31/06/2020.

Les gagnants pourront être également informés par l'intermédiaire d'un email adressé à leur professeur de leurs désignations et des modalités de remise de leurs dotations auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier.

Si dans le délai précisé dans l'email de notification, le gagnant ne se manifestait pas par retour afin de confirmer son acceptation de la dotation et des modalités précitées, il serait définitivement considéré comme renonçant à sa dotation.

Seuls les noms des gagnants seront publiés et seuls les gagnants seront informés du résultat. Aucune notification ne sera faite aux autres participants, par courrier, email, appels ou autres, et leur nom ne sera pas publié.

Aux fins du présent Règlement, il est rappelé qu'il appartient aux participants de communiquer une adresse email valide, et qui leur est personnelle, afin de pouvoir valablement recevoir toute notification.

## **Article VII : Responsabilités**

---

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'annuler, modifier, suspendre ou prolonger le jeu concours à tout moment, pour toute raison, et sans que leur responsabilité, individuelle ou collective, ne puisse être engagée de ce fait, et sans que les participants ou gagnants ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation ou remboursement. Elles pourront notamment, à tout moment et pour toute raison, remplacer les dotations par des dotations de natures et de valeurs commerciales similaires ou supérieures.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, les Sociétés Organisatrices ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables, sans que cette liste soit limitative : de tout dysfonctionnement de tous réseaux empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu concours ; de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; de perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; des problèmes d'acheminement ; du fonctionnement de tout logiciel ; des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ; de tout dommage causé à l'équipement informatique d'un participant ; de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu concours.

Il est précisé que les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'inscription ou de la participation au jeu concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, notamment d'une connexion aux pages url visées à l'Article II ci-dessus. La connexion des participants aux dites pages d'une part, et leur participation au jeu concours d'autre part se faisant sous leur entière responsabilité.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables en cas de retard, perte, vol, détérioration, non réception des dotations ou encore du manque de lisibilité des cachets, du fait de la Poste ou de tout prestataire de service similaire tiers.

Les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues responsables des défauts des dotations attribuées, notamment en termes de garantie, de qualité, de défauts cachés ou apparents.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'usage/de la jouissance des dotations attribuées et excluent toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

#### **Article VIII : Données personnelles**

---

La participation au jeu concours donne lieu à la réalisation d'un fichier regroupant les données personnelles collectées aux fins d'attribution des lots aux gagnants. Ces informations sont destinées aux Sociétés Organisatrices mais pourront éventuellement être transmises à leurs partenaires ou prestataires techniques (notamment assurant l'envoi ou la mise en œuvre des prix).

Conformément à la *Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés* et au *Règlement Européen pour la protection des données personnelles*, les gagnants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles collectées à l'occasion de leur participation au jeu concours.

Les participants peuvent exercer ces droits par demande écrite adressée aux Sociétés Organisatrices, aux adresses visées à l'Article 1 ci-avant ou par email à l'adresse ci-après : [concourspe@rencontres2e.com](mailto:concourspe@rencontres2e.com).

#### **Article IX : Autorisations des gagnants**

---

La participation au jeu concours implique l'autorisation des gagnants au bénéfice des Sociétés Organisatrices de reproduire leurs noms ou pseudonymes dans le seul cadre de l'annonce des gagnants du jeu concours, sur les seules pages URL visées à l'Article II ci-dessus, cela pendant un délai de 6 mois à compter de la clôture du jeu concours.

Cette autorisation ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.

#### **Article X : Propriété Intellectuelle**

---

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu concours et/ou le site visé(s) à l'Article II ci-dessus sont strictement interdites.

#### **Article XI : Droit applicable – Jurisdiction compétente**

---

Le présent Règlement est soumis au droit français.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

Hachette Livre

Concours Parcours Entreprendre  
R2E – Hachette pour les élèves de Seconde  
58 rue Jean Bleuzen  
92178 Vanves

À défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

## ANNEXE 1 : LES MISSIONS FIL ROUGE de l'Ouvrage

Seules les missions fil rouge 1, 2, 4, 5 et 7 de l'Ouvrage sont nécessaires pour participer au concours.

### **Mission fil rouge #1**

“J'ai une idée, je la teste !”

Répondez individuellement au questionnaire de la fiche méthode 1. Cela vous aidera vous et votre professeur à constituer vos équipes en vue de créer une entreprise ou une association fictive, tout au long de l'année.

- a. Réfléchissez individuellement à une idée de produit ou de service qui pourrait être utile à proposer à un public que vous préciserez.
- b. Présentez votre idée **oralement** au groupe auquel vous appartenez, et à l'issue d'un vote, choisissez l'une des idées. Décrivez l'idée retenue par le groupe sur un **support écrit**.
- c. Afin de comprendre quel est votre marché, identifiez vos principaux concurrents, vos clients potentiels, et évaluez le nombre de produits ou de services que vous allez vendre.
- d. Présentez votre travail collectif sous forme d'un **compte-rendu écrit**, en deux parties (1 : Description de l'idée, 2 : Présentation du marché : les principaux concurrents, les clients, le nombre de produits ou services qui peut être vendu).

### **Mission fil rouge #2**

“Je répartis le travail !”

Pour entrer dans l'action collective, réfléchissez à une répartition des rôles entre vous.

- a. Matérialisez cette répartition des rôles sous forme d'un tableau mettant en évidence pour chaque personne, son nom, sa fonction, et les qualités requises pour le poste.
- b. À partir du tableau précédent, élaborez un projet d'organigramme.
- c. Présentez votre travail collectif sous forme d'un **compte-rendu écrit**.

### **Mission fil rouge #4**

“Je choisis et je développe !”

Avec l'aide de votre professeur :

- a. Choisissez la structure juridique qui paraît la plus adaptée à votre projet, en présentant les raisons de votre choix.
- b. Précisez vos choix en matière d'offre : votre gamme de produits ou services, les prix que vous allez pratiquer, votre façon d'expliquer votre offre.
- c. Explicitez les modes de production envisagés en décrivant les étapes depuis la matière première jusqu'à la livraison.
- d. Décrivez les modalités de financement que vous envisagez (achats d'équipement, frais fixes, coûts variables, estimation des ventes).
- e. Présentez votre travail sous forme d'un **compte-rendu écrit**.
- f. Choisissez un membre de l'équipe pour présenter l'ensemble des missions 1 à 4 sous forme de **diaporama**, en 10-15 minutes.

g. Préparez un **oral** sous forme de **pitch** filmé de 150 secondes maximum pour présenter votre projet d'entreprise ou d'association.

#### **Mission fil rouge #5**

“Je présente mes objectifs et j'identifie les parties prenantes”

- a. Présentez dans un tableau vos objectifs et les premières décisions que vous prendriez (en vous aidant de la typologie présentée p.41).
- b. Explicitez en particulier les décisions concernant les actions commerciales à mettre en place sous forme de tableau

#### **Mission fil rouge #7**

“Je travaille sur la communication”

Pour cette mission 7, vous travaillerez plus précisément sur la communication, afin de donner envie aux consommateurs d'acheter votre produit ou votre service.

Proposez donc un message et imaginez un slogan. Chaque groupe présente son message à l'**oral**. Soyez créatifs !